

COMMUNE d'AIRE-SUR-LA-LYS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
VENDREDI 09 AVRIL 2021

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL D'AIRE-SUR-LA-LYS
EN DATE DU 09 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt et un, le **VENDREDI 09 AVRIL** à **17H00**, le conseil municipal d'**AIRE-SUR-LA-LYS** s'est réuni à huis clos en la **salle de l'Amitié** sous la présidence de **Monsieur Jean-Claude DISSAUX, Maire**, par suite de la convocation en date du 02 avril 2021.

ETAIENT PRESENTS : M. DISSAUX Jean-Claude - Maire, Mmes CATTY Christine, BAUDEQUIN Odile, WOZNY Florence, MM. BOULET Michel, HERMANT Alexandre, OBOEUF Gérard, WOJTKOWIAK David - Maires-Adjoints, Mmes ALLAN Patricia, ALLOUCHERIE Françoise, DECRIEM Marie-Christine, BLONDEL Suzette, BOULIER Amélie, SUBTIL Vanessa, MM. LERMYTTE François, BOULET Guillaume, COMBE Jacques, FACON Jean Noël, HOUSSIN Romuald, CATTEZ François, HERNOUT Serge, MM. RYS Didier, DUBUISSON Frédéric, Mmes CROWYN Véronique, CHRETIEN Stéphanie.

MEMBRES AYANT DONNE PROCURATION :

Mme DEGRACE Marie-Josée a donné procuration à Mme DECRIEM Marie-Christine.

Mme VANDENBERGUE Séverine a donné procuration à Mme BAUDEQUIN Odile.

Mme ROUX Nathalie a donné procuration à M. DISSAUX Jean-Claude.

M. AZELART Laurent a donné procuration à Mme WOZNY Florence.

Secrétaire de séance : M. Gérard OBOEUF

Fin de la séance : 18h50

L'assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :

Accusé de réception en préfecture
062-216200147-20210409-2021-04-26-DE
Date de télétransmission : 19/04/2021
Date de réception préfecture : 19/04/2021

OBJET : Mise à disposition d'un fonctionnaire territorial au Aire Tennis Club

2021-04-N° 26

Il est proposé au Conseil municipal de renouveler la convention de mise à disposition d'un personnel auprès de l'association Aire tennis Club arrivant à son terme en date du 30 juin 2020.

VU les compétences exercées par l'Association Aire Tennis Club ;

VU les besoins de l'Association Aire Tennis Club afin de pouvoir exercer correctement l'intégralité de ses missions ;

VU la convention arrivant à son terme en date du 30 juin 2020 ;

ETANT DONNE QUE la Commune d'Aire-sur-la-Lys possède un agent permettant d'exercer ces missions ;

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Jean-Claude DISSAUX - Maire ;

Et après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE

ARTICLE 1er - DE VALIDER la convention de mise à disposition du personnel à compter du 1^{er} juillet 2020 jusqu'au 30/06/2023 CI-ANNEXEE ;

ARTICLE 2 - D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer cette convention et à prendre tous les actes nécessaires qui s'y attachent durant la période des 3 ans.

Pour extrait conforme.

Le Maire,
Jean-Claude DISSAUX

Maire d'Aire-sur-la-Lys
PAS DE CALAIS